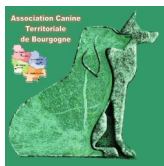


Séance de Confirmation toutes races



CHALON-SUR-SAÔNE



Au Château de La Loyère - rue du Château - 71530 FRAGNES-LA-LOYERE

CENTRALE
CANINE

Samedi 09 mai 2026 de 14h à 17h

« concerne uniquement les chiens non engagés en exposition »



Exposition CACS le dimanche 10 mai 2026 (voir feuille séparée)

DEMANDE D'EXAMEN DE CONFIRMATION

(Une feuille par chien - Un chien par feuille)

INSCRIPTION PAR COURRIER A ADRESSER :

Mme Denise GUILLOT - Confirmation de Chalon-sur-Saône
2, rue Le Maistre - 89700 TONNERRE

DOCUMENTS À JOINDRE OBLIGATOIREMENT :

- ▶ une photocopie du certificat de vaccination antirabique pour les chiens en provenance de l'étranger ou appartenant à la 2ème catégorie
- ▶ votre règlement à l'ordre de l'Association Canine Territoriale de Bourgogne
- ▶ une photocopie de la carte d'adhérent ACTB 2026 pour les réductions

INSCRIPTION EN LIGNE SUR

www.sccexpo.fr

(simple - rapide - paiement sécurisé)

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS
LE 04 MAI 2026

FORMULAIRE D'INSCRIPTION PAR COURRIER

Identification : _____ N° Livre d'Origines : _____

Nom du chien : _____

Race : _____

Date de naissance : _____ Sexe : _____

Nom du père : _____

Nom de la mère : _____

Producteur : _____

Propriétaire: (M. Mme Mlle) _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone: _____ Email: _____

Je soussigné, certifié sincère les renseignements ci-dessus et entends me conformer au règlement de la séance de confirmation. J'exonère spécialement et entièrement la société organisatrice de toutes responsabilités du fait de tous accidents (blessures, morsures, vol, maladie, dommages divers) survenus à mon chiens ou causés par lui.

Date:

Signature:

FRAIS DE PARTICIPATION

Du 1^{er} au 3^e chien engagé (par chien) 40 €Le 4^eme chien et suivants (par chien) 37 €

Total €

Réduction de 10% aux membres de l'Association
Canine Territoriale de Bourgogne à jour de cotisation
2026 ((inscription par courrier uniquement copie de carte
d'adhérent obligatoire) €

Reste à payer:..... €

Ci-joint règlement par :

 Chèque Virement Bancaire

(Joindre obligatoirement photocopie du virement)

IBAN : FR76 3000 4006 9700 0100 7005 284

BIC : BNPAFRPPXXX

LES CHÈQUES DOIVENT ÊTRE ÉTABLIS
AU NOM DE : ASSOCIATION CANINE TERRITORIALE
DE BOURGOGNE(Aucun remboursement ne sera effectué
même si l'exposant ne peut pas se présenter)

Renseignements:

☎ 03 86 55 11 60 - 03 85 32 37 76

06 89 02 77 84

info@scb.asso.fr

CONFIRMATIONS AVEC HORAIRES :

La carte d'exposant avec l'horaire de passage vous sera envoyée par mail une semaine avant la séance.

LES DOCUMENTS A PRÉSENTER LORS DE LA SÉANCE :

- ✓ Carte d'exposant
- ✓ Carnet de santé de votre chien
- ✓ Carte d'identification du chien (tatouage ou puce)
- ✓ Certificat de naissance ou Pedigree pour les chiens nés à l'étranger

Pour faciliter la tâche du juge,
votre chien ne devra
pas porter de harnais.

COUPE D'OREILLES - Depuis le 1er Juillet 2015 : tous les chiens ayant les oreilles coupées pour quelque raison que ce soit (accident, chiens appartenant à des propriétaires étrangers, etc....) ne sont plus autorisés à accéder à toutes manifestations canines officielles organisées en France sous l'égide de la Société Centrale Canine.